

## CONTRAT ETUDIANT ERASMUS – Période d'études

Année Universitaire 201 / 201

Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie

### ■ Identité de l'étudiant

NOM : ..... PRENOM : .....

SEXE :  F  M

Date de naissance : JJ/MM/AAAA : ..... / ..... / .....

NATIONALITE :  française  autre (à préciser) : .....

### ■ Etablissement d'envoi

L'étudiant signataire est inscrit dans l'établissement d'envoi suivant :

Etablissement d'envoi : **Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis**

Code Erasmus de l'établissement d'envoi : **PARIS 08**

Diplôme en cours de préparation : .....

Code discipline : .....

Préparation linguistique (hors CIEL) :  Oui  Non Cours CIEL :  Oui  Non

Nombre d'années universitaires achevées avant le départ : .....

Niveau d'études :  FT : 1<sup>er</sup> cycle (L)  SD : 2<sup>ème</sup> cycle (M)  TD : 3<sup>ème</sup> Cycle (D)  ST : Cycle Court (Bts/Dut)

### ■ Etablissement d'accueil

L'étudiant signataire effectue sa mobilité dans l'établissement d'accueil suivant :

NOM de l'établissement : .....

Code Erasmus de l'établissement : ..... (exemple : E MADRID18) Pays : .....

Code discipline : .....

Durée de la période d'études : ..... mois soit du \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_

Durée de la période de stage : ..... mois soit du \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_

Soit une durée totale de : ..... mois

## ■ FINANCEMENT

L'étudiant signataire recevra une allocation de mobilité Erasmus financée par la Commission européenne, dont le montant est déterminé par l'établissement d'envoi, en fonction des règles fixées par la Commission et l'Agence nationale.

L'étudiant signataire ne recevra pas d'allocation de mobilité Erasmus financée par la Commission européenne, mais sera considéré à tous autres égards comme participant à l'action Erasmus.

L'étudiant signataire s'engage à rembourser totalement ou partiellement l'allocation perçue :

- s'il renonce à son séjour ou l'interrompt sauf en cas de force majeure,
- s'il ne satisfait pas aux exigences de son programme d'études à l'étranger.

**L'étudiant déclare ne bénéficier, pour la même période, d'aucune autre allocation versée par la Commission européenne.**

## ■ IMPORTANT

Documents requis pour toute mobilité :

L'établissement d'envoi s'engage à remettre à l'étudiant avant son départ en mobilité :

- une **charte des étudiants Erasmus**
- un **contrat d'études** dûment rempli
- le présent **contrat étudiant Erasmus**

L'étudiant fera obligatoirement parvenir à son établissement d'envoi :

- une **attestation de l'établissement d'accueil** confirmant l'exécution du programme d'études pour la période de mobilité et mentionnant les dates de début et de fin de son séjour,
  - le **relevé de notes** établi par l'établissement d'accueil,
  - un **rapport destiné à relater son expérience Erasmus** (formulaire dans le livret étudiant).
- **Aucun étudiant ne sera autorisé à participer à une seconde période de mobilité d'études Erasmus.** Cette interdiction vaut également lorsque la durée totale des deux périodes à l'étranger est de moins d'un an et même si l'une des deux périodes se fait sans bourse.
  - L'établissement d'origine dans lequel l'étudiant est inscrit, décline toute responsabilité en cas d'accident, de maladie, de blessure, de perte ou de dommages causés à des personnes ou à des biens, découlant de quelque façon que ce soit, des activités concernées par la matière du présent contrat. L'étudiant est tenu de s'assurer, si nécessaire, pour les activités concernées par sa mobilité Erasmus.

## ■ L'ETABLISSEMENT D'ENVOI

Le Chef d'établissement ou son représentant légal  
**NOM : Pascal BINZAC**  
**Fonction : Président de l'Université**  
**Signature ORIGINALE et Cachet de l'établissement**

## ■ L'ETUDIANT

**Mention manuscrite : « lu et approuvé »**  
**Signature ORIGINALE**

**Fait en 2 exemplaires :**

- 1 original à conserver par l'établissement pendant 5 ans et à produire en cas de contrôle
- 1 original à conserver par l'étudiant